

JOURNAL DE LYON

Administration et Bureaux : rue de l'Hôtel-de-Ville, 63.

Bureaux de vente : 41, rue Centrale, 43, 45, 47, 49, 51, 53, 55, 57, 59, 61, 63, 65, 67, 69, 71, 73, 75, 77, 79, 81, 83, 85, 87, 89, 91, 93, 95, 97, 99, 101, 103, 105, 107, 109, 111, 113, 115, 117, 119, 121, 123, 125, 127, 129, 131, 133, 135, 137, 139, 141, 143, 145, 147, 149, 151, 153, 155, 157, 159, 161, 163, 165, 167, 169, 171, 173, 175, 177, 179, 181, 183, 185, 187, 189, 191, 193, 195, 197, 199, 201, 203, 205, 207, 209, 211, 213, 215, 217, 219, 221, 223, 225, 227, 229, 231, 233, 235, 237, 239, 241, 243, 245, 247, 249, 251, 253, 255, 257, 259, 261, 263, 265, 267, 269, 271, 273, 275, 277, 279, 281, 283, 285, 287, 289, 291, 293, 295, 297, 299, 301, 303, 305, 307, 309, 311, 313, 315, 317, 319, 321, 323, 325, 327, 329, 331, 333, 335, 337, 339, 341, 343, 345, 347, 349, 351, 353, 355, 357, 359, 361, 363, 365, 367, 369, 371, 373, 375, 377, 379, 381, 383, 385, 387, 389, 391, 393, 395, 397, 399, 401, 403, 405, 407, 409, 411, 413, 415, 417, 419, 421, 423, 425, 427, 429, 431, 433, 435, 437, 439, 441, 443, 445, 447, 449, 451, 453, 455, 457, 459, 461, 463, 465, 467, 469, 471, 473, 475, 477, 479, 481, 483, 485, 487, 489, 491, 493, 495, 497, 499, 501, 503, 505, 507, 509, 511, 513, 515, 517, 519, 521, 523, 525, 527, 529, 531, 533, 535, 537, 539, 541, 543, 545, 547, 549, 551, 553, 555, 557, 559, 561, 563, 565, 567, 569, 571, 573, 575, 577, 579, 581, 583, 585, 587, 589, 591, 593, 595, 597, 599, 601, 603, 605, 607, 609, 611, 613, 615, 617, 619, 621, 623, 625, 627, 629, 631, 633, 635, 637, 639, 641, 643, 645, 647, 649, 651, 653, 655, 657, 659, 661, 663, 665, 667, 669, 671, 673, 675, 677, 679, 681, 683, 685, 687, 689, 691, 693, 695, 697, 699, 701, 703, 705, 707, 709, 711, 713, 715, 717, 719, 721, 723, 725, 727, 729, 731, 733, 735, 737, 739, 741, 743, 745, 747, 749, 751, 753, 755, 757, 759, 761, 763, 765, 767, 769, 771, 773, 775, 777, 779, 781, 783, 785, 787, 789, 791, 793, 795, 797, 799, 801, 803, 805, 807, 809, 811, 813, 815, 817, 819, 821, 823, 825, 827, 829, 831, 833, 835, 837, 839, 841, 843, 845, 847, 849, 851, 853, 855, 857, 859, 861, 863, 865, 867, 869, 871, 873, 875, 877, 879, 881, 883, 885, 887, 889, 891, 893, 895, 897, 899, 901, 903, 905, 907, 909, 911, 913, 915, 917, 919, 921, 923, 925, 927, 929, 931, 933, 935, 937, 939, 941, 943, 945, 947, 949, 951, 953, 955, 957, 959, 961, 963, 965, 967, 969, 971, 973, 975, 977, 979, 981, 983, 985, 987, 989, 991, 993, 995, 997, 999, 1001, 1003, 1005, 1007, 1009, 1011, 1013, 1015, 1017, 1019, 1021, 1023, 1025, 1027, 1029, 1031, 1033, 1035, 1037, 1039, 1041, 1043, 1045, 1047, 1049, 1051, 1053, 1055, 1057, 1059, 1061, 1063, 1065, 1067, 1069, 1071, 1073, 1075, 1077, 1079, 1081, 1083, 1085, 1087, 1089, 1091, 1093, 1095, 1097, 1099, 1101, 1103, 1105, 1107, 1109, 1111, 1113, 1115, 1117, 1119, 1121, 1123, 1125, 1127, 1129, 1131, 1133, 1135, 1137, 1139, 1141, 1143, 1145, 1147, 1149, 1151, 1153, 1155, 1157, 1159, 1161, 1163, 1165, 1167, 1169, 1171, 1173, 1175, 1177, 1179, 1181, 1183, 1185, 1187, 1189, 1191, 1193, 1195, 1197, 1199, 1201, 1203, 1205, 1207, 1209, 1211, 1213, 1215, 1217, 1219, 1221, 1223, 1225, 1227, 1229, 1231, 1233, 1235, 1237, 1239, 1241, 1243, 1245, 1247, 1249, 1251, 1253, 1255, 1257, 1259, 1261, 1263, 1265, 1267, 1269, 1271, 1273, 1275, 1277, 1279, 1281, 1283, 1285, 1287, 1289, 1291, 1293, 1295, 1297, 1299, 1301, 1303, 1305, 1307, 1309, 1311, 1313, 1315, 1317, 1319, 1321, 1323, 1325, 1327, 1329, 1331, 1333, 1335, 1337, 1339, 1341, 1343, 1345, 1347, 1349, 1351, 1353, 1355, 1357, 1359, 1361, 1363, 1365, 1367, 1369, 1371, 1373, 1375, 1377, 1379, 1381, 1383, 1385, 1387, 1389, 1391, 1393, 1395, 1397, 1399, 1401, 1403, 1405, 1407, 1409, 1411, 1413, 1415, 1417, 1419, 1421, 1423, 1425, 1427, 1429, 1431, 1433, 1435, 1437, 1439, 1441, 1443, 1445, 1447, 1449, 1451, 1453, 1455, 1457, 1459, 1461, 1463, 1465, 1467, 1469, 1471, 1473, 1475, 1477, 1479, 1481, 1483, 1485, 1487, 1489, 1491, 1493, 1495, 1497, 1499, 1501, 1503, 1505, 1507, 1509, 1511, 1513, 1515, 1517, 1519, 1521, 1523, 1525, 1527, 1529, 1531, 1533, 1535, 1537, 1539, 1541, 1543, 1545, 1547, 1549, 1551, 1553, 1555, 1557, 1559, 1561, 1563, 1565, 1567, 1569, 1571, 1573, 1575, 1577, 1579, 1581, 1583, 1585, 1587, 1589, 1591, 1593, 1595, 1597, 1599, 1601, 1603, 1605, 1607, 1609, 1611, 1613, 1615, 1617, 1619, 1621, 1623, 1625, 1627, 1629, 1631, 1633, 1635, 1637, 1639, 1641, 1643, 1645, 1647, 1649, 1651, 1653, 1655, 1657, 1659, 1661, 1663, 1665, 1667, 1669, 1671, 1673, 1675, 1677, 1679, 1681, 1683, 1685, 1687, 1689, 1691, 1693, 1695, 1697, 1699, 1701, 1703, 1705, 1707, 1709, 1711, 1713, 1715, 1717, 1719, 1721, 1723, 1725, 1727, 1729, 1731, 1733, 1735, 1737, 1739, 1741, 1743, 1745, 1747, 1749, 1751, 1753, 1755, 1757, 1759, 1761, 1763, 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775, 1777, 1779, 1781, 1783, 1785, 1787, 1789, 1791, 1793, 1795, 1797, 1799, 1801, 1803, 1805, 1807, 1809, 1811, 1813, 1815, 1817, 1819, 1821, 1823, 1825, 1827, 1829, 1831, 1833, 1835, 1837, 1839, 1841, 1843, 1845, 1847, 1849, 1851, 1853, 1855, 1857, 1859, 1861, 1863, 1865, 1867, 1869, 1871, 1873, 1875, 1877, 1879, 1881, 1883, 1885, 1887, 1889, 1891, 1893, 1895, 1897, 1899, 1901, 1903, 1905, 1907, 1909, 1911, 1913, 1915, 1917, 1919, 1921, 1923, 1925, 1927, 1929, 1931, 1933, 1935, 1937, 1939, 1941, 1943, 1945, 1947, 1949, 1951, 1953, 1955, 1957, 1959, 1961, 1963, 1965, 1967, 1969, 1971, 1973, 1975, 1977, 1979, 1981, 1983, 1985, 1987, 1989, 1991, 1993, 1995, 1997, 1999, 2001, 2003, 2005, 2007, 2009, 2011, 2013, 2015, 2017, 2019, 2021, 2023, 2025, 2027, 2029, 2031, 2033, 2035, 2037, 2039, 2041, 2043, 2045, 2047, 2049, 2051, 2053, 2055, 2057, 2059, 2061, 2063, 2065, 2067, 2069, 2071, 2073, 2075, 2077, 2079, 2081, 2083, 2085, 2087, 2089, 2091, 2093, 2095, 2097, 2099, 2101, 2103, 2105, 2107, 2109, 2111, 2113, 2115, 2117, 2119, 2121, 2123, 2125, 2127, 2129, 2131, 2133, 2135, 2137, 2139, 2141, 2143, 2145, 2147, 2149, 2151, 2153, 2155, 2157, 2159, 2161, 2163, 2165, 2167, 2169, 2171, 2173, 2175, 2177, 2179, 2181, 2183, 2185, 2187, 2189, 2191, 2193, 2195, 2197, 2199, 2201, 2203, 2205, 2207, 2209, 2211, 2213, 2215, 2217, 2219, 2221, 2223, 2225, 2227, 2229, 2231, 2233, 2235, 2237, 2239, 2241, 2243, 2245, 2247, 2249, 2251, 2253, 2255, 2257, 2259, 2261, 2263, 2265, 2267, 2269, 2271, 2273, 2275, 2277, 2279, 2281, 2283, 2285, 2287, 2289, 2291, 2293, 2295, 2297, 2299, 2301, 2303, 2305, 2307, 2309, 2311, 2313, 2315, 2317, 2319, 2321, 2323, 2325, 2327, 2329, 2331, 2333, 2335, 2337, 2339, 2341, 2343, 2345, 2347, 2349, 2351, 2353, 2355, 2357, 2359, 2361, 2363, 2365, 2367, 2369, 2371, 2373, 2375, 2377, 2379, 2381, 2383, 2385, 2387, 2389, 2391, 2393, 2395, 2397, 2399, 2401, 2403, 2405, 2407, 2409, 2411, 2413, 2415, 2417, 2419, 2421, 2423, 2425, 2427, 2429, 2431, 2433, 2435, 2437, 2439, 2441, 2443, 2445, 2447, 2449, 2451, 2453, 2455, 2457, 2459, 2461, 2463, 2465, 2467, 2469, 2471, 2473, 2475, 2477, 2479, 2481, 2483, 2485, 2487, 2489, 2491, 2493, 2495, 2497, 2499, 2501, 2503, 2505, 2507, 2509, 2511, 2513, 2515, 2517, 2519, 2521, 2523, 2525, 2527, 2529, 2531, 2533, 2535, 2537, 2539, 2541, 2543, 2545, 2547, 2549, 2551, 2553, 2555, 2557, 2559, 2561, 2563, 2565, 2567, 2569, 2571, 2573, 2575, 2577, 2579, 2581, 2583, 2585, 2587, 2589, 2591, 2593, 2595, 2597, 2599, 2601, 2603, 2605, 2607, 2609, 2611, 2613, 2615, 2617, 2619, 2621, 2623, 2625, 2627, 2629, 2631, 2633, 2635, 2637, 2639, 2641, 2643, 2645, 2647, 2649, 2651, 2653, 2655, 2657, 2659, 2661, 2663, 2665, 2667, 2669, 2671, 2673, 2675, 2677, 2679, 2681, 2683, 2685, 2687, 2689, 2691, 2693, 2695, 2697, 2699, 2701, 2703, 2705, 2707, 2709, 2711, 2713, 2715, 2717, 2719, 2721, 2723, 2725, 2727, 2729, 2731, 2733, 2735, 2737, 2739, 2741, 2743, 2745, 2747, 2749, 2751, 2753, 2755, 2757, 2759, 2761, 2763, 2765, 2767, 2769, 2771, 2773, 2775, 2777, 2779, 2781, 2783, 2785, 2787, 2789, 2791, 2793, 2795, 2797, 2799, 2801, 2803, 2805, 2807, 2809, 2811, 2813, 2815, 2817, 2819, 2821, 2823, 2825, 2827, 2829, 2831, 2833, 2835, 2837, 2839, 2841, 2843, 2845, 2847, 2849, 2851, 2853, 2855, 2857, 2859, 2861, 2863, 2865, 2867, 2869, 2871, 2873, 2875, 2877, 2879, 2881, 2883, 2885, 2887, 2889, 2891, 2893, 2895, 2897, 2899, 2901, 2903, 2905, 2907, 2909, 2911, 2913, 2915, 2917, 2919, 2921, 2923, 2925, 2927, 2929, 2931, 2933, 2935, 2937, 2939, 2941, 2943, 2945, 2947, 2949, 2951, 2953, 2955, 2957, 2959, 2961, 2963, 2965, 2967, 2969, 2971, 2973, 2975, 2977, 2979, 2981, 2983, 2985, 2987, 2989, 2991, 2993, 2995, 2997, 2999, 3001, 3003, 3005, 3007, 3009, 3011, 3013, 3015, 3017, 3019, 3021, 3023, 3025, 3027, 3029, 3031, 3033, 3035, 3037, 3039, 3041, 3043, 3045, 3047, 3049, 3051, 3053, 3055, 3057, 3059, 3061, 3063, 3065, 3067, 3069, 3071, 3073, 3075, 3077, 3079, 3081, 3083, 3085, 3087, 3089, 3091, 3093, 3095, 3097, 3099, 3101, 3103, 3105, 3107, 3109, 3111, 3113, 3115, 3117, 3119, 3121, 3123, 3125, 3127, 3129, 3131, 3133, 3135, 3137, 3139, 3141, 3143, 3145, 3147, 3149, 3151, 3153, 3155, 3157, 3159, 3161, 3163, 3165, 3167, 3169, 3171, 3173, 3175, 3177, 3179, 3181, 3183, 3185, 3187, 3189, 3191, 3193, 3195, 3197, 3199, 3201, 3203, 3205, 3207, 3209, 3211, 3213, 3215, 3217, 3219, 3221, 3223, 3225, 3227, 3229, 3231, 3233, 3235, 3237, 3239, 3241, 3243, 3245, 3247, 3249, 3251, 3253, 3255, 3257, 3259, 3261, 3263, 3265, 3267, 3269, 3271, 3273, 3275, 3277, 3279, 3281, 3283, 3285, 3287, 3289, 3291, 3293, 3295, 3297, 3299, 3301, 3303, 3305, 3307, 3309, 3311, 3313, 3315, 3317, 3319, 3321, 3323, 3325, 3327, 3329, 3331, 3333, 3335, 3337, 3339, 3341, 3343, 3345, 3347, 3349, 3351, 3353, 3355, 3357, 3359, 3361, 3363, 3365, 3367, 3369, 3371, 3373, 3375, 3377, 3379, 3381, 3383, 3385, 3387, 3389, 3391, 3393, 3395, 3397, 3399, 3401, 3403, 3405, 3407, 3409, 3411, 3413, 3415, 3417, 3419, 3421, 3423, 3425, 3427, 3429, 3431, 3433, 3435, 3437, 3439, 3441, 3443, 3445, 3447, 3449, 3451, 3453, 3455, 3457, 3459, 3461, 3463, 3465, 3467, 3469, 3471, 3473, 3475, 3477, 3479, 3481, 3483, 3485, 3487, 3489, 3491, 3493, 3495, 3497, 3499, 3501, 3503, 3505, 3507, 3509, 3511, 3513, 3515, 3517, 3519, 3521, 3523, 3525, 3527, 3529, 3531, 3533, 3535, 3537, 3539, 3541, 3543, 3545, 3547, 3549, 3551, 3553, 3555, 3557, 3559, 3561, 3563, 3565, 3567, 3569, 3571, 3573, 3575, 3577, 3579, 3581, 3583, 3585, 3587, 3589, 3591, 3593, 3595, 3597, 3599, 3601, 3603, 3605, 3607, 3609, 3611, 3613, 3615, 3617, 3619, 3621, 3623, 3625, 3627, 3629, 3631, 3633, 3635, 3637, 3639, 3641, 3643, 3645, 3647, 3649, 3651, 3653, 3655, 3657, 3659, 3661, 3663, 3665, 3667, 3669, 3671, 3673, 3675, 3677, 3679, 3681, 3683, 3685, 3687, 3689, 3691, 3693, 3695, 3697, 3699, 3701, 3703, 3705, 3707, 3709, 3711, 3713, 3715, 3717, 3719, 3721, 3723, 3725, 3727, 3729, 3731, 3733, 3735, 3737, 3739, 3741, 3743, 3745, 3747, 3749, 3751, 3753, 3755, 3757, 3759, 3761, 3763, 3765, 3767, 3769, 3771, 3773, 3775, 3777, 3779, 3781, 3783, 3785, 3787, 3789, 3791, 3793, 3795, 3797, 3799, 3801, 3803, 3805, 3807, 3809, 3811, 3813, 3815, 3817, 3819, 3821, 3823, 3825, 3827, 3829, 3831, 3833, 3835, 3837, 3839, 3841, 3843, 3845, 3847, 3849, 3851, 3853, 3855, 3857, 3859, 3861, 3863, 3865, 3867, 3869, 3871, 3873, 3875, 3877, 3879, 3881, 3883, 3885, 3887, 3889, 3891, 3893, 3895, 3897, 3899, 3901, 3903, 3905, 3907, 3909, 3911, 3913, 3915, 3917, 3919, 3921, 3923, 3925, 3927, 3929, 3931, 3933, 3935, 3937, 3939, 3941, 3943, 3945, 3947, 3949, 3951, 3953, 3955, 3957, 3959, 3961, 3963, 3965, 3967, 3969, 3971, 3973, 3975, 3977, 3979, 3981, 3983, 3985, 3987, 3989, 3991, 3993, 3995, 3997, 3999, 4001, 4003, 4005, 4007, 4009, 4011, 4013, 4015, 4017, 4019, 4021, 4023, 4025, 4027, 4029, 4031, 4033, 4035, 4037, 4039, 4041, 4043, 4045, 4047, 4049, 4051, 4053, 4055, 4057, 4059, 4061, 4063, 4065, 4067, 4069, 4071, 4073, 4075, 4077, 4079, 4081, 4083, 4085, 4087, 4089, 4091, 4093, 4095, 4097, 4099, 4101, 4103, 4105, 4107, 4109, 4111, 4113, 4115, 4117, 4119, 4121, 4123, 4125, 4127, 4129, 4131, 4133, 4135, 4137, 4139, 4141, 4143, 4145, 4147, 4149, 4151, 4153, 4155, 4157, 4159, 4161, 4163, 4165, 4167, 4169, 4171, 4173, 4175, 4177, 4179, 4181, 4183, 4185, 4187, 4189, 4191, 4193, 4195, 4197, 4199, 4201, 4203, 4205, 4207, 4209, 4211, 4213, 4215, 4217, 4219, 4221, 4223, 4225, 4227, 4229, 4231, 4233, 4235, 4237, 4239, 4241, 4243, 4245, 42

Quand elles ont un certain poids, on les appelle des aéroolithes. Ces corps tombent généralement isolés; on a vu des exemples cependant isolés; on a vu des exemples cependant isolés...

Le tirage de la loterie de la Société protectrice de l'Enfance a eu lieu dimanche, 3 août, de midi à trois heures, dans la salle des réunions industrielles, au palais du Commerce...

Le comité d'organisation du concours orphéonique du 15 août prochain prie MM. les présidents et directeurs des sociétés musicales (harmonies et fanfares) de notre ville, de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu mercredi, 6 août, à neuf heures du soir, au conservatoire de musique, place des Célestins, 5.

Hier, à trois heures de l'après-midi, un coup de feu retentissant dans la maison portant le numéro 9 de la rue Longue.

Un triste spectacle s'offrit alors à ses yeux. Le nommé Humbert, ouvrier chapelier, âgé de 24 ans, venait de se suicider en se déchargeant un coup de revolver dans la région du cœur.

La mort a été instantanée. Quant à la cause du suicide, elle est encore ignorée.

Humbert était un bon ouvrier, aimé de ses patrons et de ses amis; il avait éprouvé beaucoup de chagrin à la suite de la mort de sa femme, décédée il y a un peu plus de six mois, mais rien ne pouvait faire supposer chez lui des idées de suicide.

Hier, la police a mis la main sur un misérable, nommé Demarchi, qui faisait subir à ses deux enfants des tortures atroces.

Un de ses enfants est déjà mort, sans doute des suites des mauvais traitements qu'il leur administrait.

La police, avertie que des cris étaient souvent entendus dans la maison, est arrivée au moment où Demarchi s'y attendait le moins et a trouvé le second enfant, âgé de neuf ans, attaché par le cou au plancher au moyen d'un fer.

Le jeune Mino, Italien d'origine et musicien de profession, est dans la dévotion.

Un fils habile lui a volé son orgue de Barbarie, et le pauvre Mino ne sait plus comment gagner son pain.

Hier soir, un incendie s'est déclaré dans un hangar de la rue Saint-Pothin au fond de la cour de la maison portant le numéro 18.

Quarante quintaux de paille, deux tonneaux, une belle voiture et une infinité d'autres objets évalués 3,600 fr. sont devenus la proie des flammes.

Après les gelées tardives du printemps, qui ont compromis la plupart de nos récoltes, les intempéries régnantes achèvent de désoler nos populations.

Des pluies torrentielles de grêle se sont abattues presque journellement, du 20 au 27 juillet, sur le territoire des cantons de Saint-Rambert, Saint-Jean, Soleymieux et Saint-Bonnet-le-Château. Mais elles n'étaient que le prélude d'un orage sans exemple qui a éclaté jeudi 28. Une trombe d'eau de longue étendue a, en moins d'une heure et demie, transformé nos champs en ravins, les décapant jusqu'au rocher.

La route départementale, sur la traversée du village de Saint-Marcellin, était submergée sur plus de 0 m. 80 c. de hauteur; un courant torrentiel charriait des agrès d'agriculture, accusant ainsi des désastres particuliers. En effet, une maison s'est effondrée, d'autres ont été endommagées; des bestiaux ont été noyés, et l'on a dû procéder au sauvetage par le toit, d'enfants enfermés dans une maison.

La route départementale, ravivée profondément sur plusieurs kilomètres, est en ce moment l'objet de réparations urgentes. Des escouades d'ouvriers sont disséminées sur un long parcours.

Le chemin de fer de Bonson à Saint-Bonnet-le-Château dont la réception devait avoir lieu le 10 août, a subi le sort commun; nos terrassements ont reçu de fortes atteintes. Mais, dans ce désastre, le bon état de la voie s'est affirmé par une rigidité d'alignement remarquable.

Actuallement, une locomotive puissante transportée avec une grande activité sur les points excavés, les matériaux nécessaires. Disposant d'une telle ressource, l'ajournement dans l'ouverture de l'exploitation ne peut être que de courte durée, très-certainement vers la fin du mois, espérons-le, car nos populations doivent trouver dans ce nouveau service une petite compensation à toutes leurs infortunes.

Nous lisons dans le Journal de Roanne: Le procès intenté à la ville par l'archevêché est venu mercredi dernier 30 juillet à l'audience de tribunal civil de Roanne. On connaît l'origine de ce procès. Par suite d'un traité synallagmatique qui liait l'administration diocésaine comme l'administration municipale, la direction de notre collège avait été confiée à un principal qui gérait à son compte, ou au compte du diocèse, comme on voudra, moyennant une subvention communale.

Le principal était un ecclésiastique, des professeurs dont il avait été nommé le supérieur étaient des ecclésiastiques. Mais la n'est pas le point en litige.

Le traité dont il vient d'être parlé allait être prorogé d'un commun accord entre les deux administrations, il n'y manquait qu'une formalité, la signature ministérielle, retardée par quelques légères difficultés de détail. L'affaire était sur le point d'aboutir quand éclata la révolution du 4 septembre. Peu de temps après, l'ancien traité, qui était resté dans les bureaux du ministère, est déclaré nul et non venu par une délibération émanant du nouveau conseil municipal.

Un autre projet de traité est substitué au premier et avant que cet autre traité ait été revêtu de la sanction ministérielle, la direction du collège est confiée à un principal laïque et les maîtres ecclésiastiques ainsi que le supérieur sont renvoyés du jour au lendemain. Cette reprise de possession brutale du collège par la ville, cette mise en demeure adressée au précédent personnel d'avoir à quitter les lieux dans un délai très-court, puisqu'il a été fixé au soir même, et n'a pas dépassé six jours, les pertes qu'a entraînées la liquidation précipitée des comptes, tout cela a motivé de la part du diocèse contre la ville une demande en dommages et intérêts.

Nous n'avons pas à examiner ici si le conseil municipal issu du 4 septembre a bien ou mal fait de substituer l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste, mais il est permis de déplorer les conséquences qui résultent de la brusquerie de la mesure adoptée.

Le prononcé du jugement a été remis huitaine.

Roche (Joseph), marchand de fouritures pour tailleur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32. Juge-commissaire, M. Boucaud. Syndic provisoire, M. Dargère. Date du jugement, 4 août 1873.

Lacroix, débitant, rue Grenette, 39. Juge-commissaire, M. Joannon. Syndic provisoire, M. Dode. Date du jugement, 4 août 1873.

sement ont reçu de fortes atteintes. Mais, dans ce désastre, le bon état de la voie s'est affirmé par une rigidité d'alignement remarquable. Actuallement, une locomotive puissante transportée avec une grande activité sur les points excavés, les matériaux nécessaires. Disposant d'une telle ressource, l'ajournement dans l'ouverture de l'exploitation ne peut être que de courte durée, très-certainement vers la fin du mois, espérons-le, car nos populations doivent trouver dans ce nouveau service une petite compensation à toutes leurs infortunes.

Nous lisons dans le Journal de Roanne: Le procès intenté à la ville par l'archevêché est venu mercredi dernier 30 juillet à l'audience de tribunal civil de Roanne. On connaît l'origine de ce procès. Par suite d'un traité synallagmatique qui liait l'administration diocésaine comme l'administration municipale, la direction de notre collège avait été confiée à un principal qui gérait à son compte, ou au compte du diocèse, comme on voudra, moyennant une subvention communale.

Le principal était un ecclésiastique, des professeurs dont il avait été nommé le supérieur étaient des ecclésiastiques. Mais la n'est pas le point en litige.

Le traité dont il vient d'être parlé allait être prorogé d'un commun accord entre les deux administrations, il n'y manquait qu'une formalité, la signature ministérielle, retardée par quelques légères difficultés de détail. L'affaire était sur le point d'aboutir quand éclata la révolution du 4 septembre. Peu de temps après, l'ancien traité, qui était resté dans les bureaux du ministère, est déclaré nul et non venu par une délibération émanant du nouveau conseil municipal.

Un autre projet de traité est substitué au premier et avant que cet autre traité ait été revêtu de la sanction ministérielle, la direction du collège est confiée à un principal laïque et les maîtres ecclésiastiques ainsi que le supérieur sont renvoyés du jour au lendemain. Cette reprise de possession brutale du collège par la ville, cette mise en demeure adressée au précédent personnel d'avoir à quitter les lieux dans un délai très-court, puisqu'il a été fixé au soir même, et n'a pas dépassé six jours, les pertes qu'a entraînées la liquidation précipitée des comptes, tout cela a motivé de la part du diocèse contre la ville une demande en dommages et intérêts.

Nous n'avons pas à examiner ici si le conseil municipal issu du 4 septembre a bien ou mal fait de substituer l'enseignement laïque à l'enseignement congréganiste, mais il est permis de déplorer les conséquences qui résultent de la brusquerie de la mesure adoptée.

Le prononcé du jugement a été remis huitaine.

Roche (Joseph), marchand de fouritures pour tailleur, rue de l'Hôtel-de-Ville, 32. Juge-commissaire, M. Boucaud. Syndic provisoire, M. Dargère. Date du jugement, 4 août 1873.

Lacroix, débitant, rue Grenette, 39. Juge-commissaire, M. Joannon. Syndic provisoire, M. Dode. Date du jugement, 4 août 1873.

DÉPÊCHES D'HIER

Paris, 5 août, 1 h. 5 soir.

Le maréchal Mac-Mahon est parti dans la matinée de Paris pour Calais où il va assister à des expériences d'artillerie; on croit qu'il restera absent deux ou trois jours.

Il était accompagné du colonel Abzac et d'un autre officier. Plusieurs députés partent pour Vienne.

Rome, 5 août.

Ordre a été donné d'envoyer quelques navires cuirassés dans les eaux espagnoles. Il est probable qu'une escadre cuirassée entière ira à Carthagène.

Cadix, 5 août.

Hier les insurgés complètement démoralisés ont arrêté quelques personnes riches, en exigeant des contributions.

Les artilleurs ont pris parti pour les conservateurs et ont enlevé aux insurgés les principaux points.

La junte a résigné les pouvoirs au corps consulaire qui a nommé Rances président de la junte provisoire jusqu'à l'arrivée des autorités légitimes.

Rances a télégraphié à Madrid annonçant qu'il avait accepté seulement pour empêcher le débarquement des équipages des navires étrangers.

Pavia est entré à Cadix cette après-midi; l'escadre anglaise est arrivée à Cadix.

Alcira, 4 août.

Un projectile creux est tombé sur la porte Cuarte à Valence et a fait sauter la poudrière.

Beaucoup d'insurgés ont été tués et blessés.

s'est distinguée par l'abondance des renseignements sur l'entrevue des deux princes, déclare que cette entrevue a dû avoir lieu ce matin même à Frohsdorf; je relève dans ce journal et dans les déclarations des personnages favorables à la combinaison 1815-1830 le soin de bien marquer que la démarche du comte de Paris lui est inspirée uniquement par le désir de renouer des relations de famille rompues par les événements, mais que des malheurs communs devaient naturellement rétablir la politique, assurément les officieux, restera étrangère à ces entretiens dont la bienveillance de l'un et le respect de l'autre feront tous les frais.

Ne croyez pas un mot de tout cela: les officieux se prémunissent d'avance contre un échec; si rien ne sort de cette tentative suprême, si la fusion apparaît plus chimérique encore qu'avant, on veut pouvoir dire que le comte de Paris et ses amis en ce moment à Vienne n'y songent même pas; on sauvera au moins les apparences après s'être fait battre sur le fond; mais l'avortement n'en sera pas moins évident et probablement décisif. Tout le monde connaît en effet le tempérament tout d'une pièce du comte de Chambord; mais beaucoup ne savent pas que le comte de Paris par sa naissance, son éducation, ses études, sa façon de vivre et de penser est un caractère tout aussi arrêté et personnel.

Le Journal des Débats, dans un article qui émane évidemment de M. Cuiviller-Fleury, l'ancien précepteur des princes d'Orléans, affirme que le comte de Paris n'abdiquera pas les principes de la révolution: il est vrai que cette affirmation est en même temps une sorte de sommation ou d'invitation respectueuse: M. Cuiviller-Fleury chante un peu pour se donner du courage; mais on me rapporte un mot du comte de Paris lui-même, qui est bien caractéristique.

Le petit-fils de Louis-Philippe disait un jour à propos des premières tentatives de fusion: M. le comte de Chambord monte un bateau pourri; nous, nous sommes sur un bateau neuf; nous l'admettons dans notre bateau, nous lui en donnerons même le commandement avec joie, mais jamais nous n'irons dans le sien. Or, c'est justement dans le bateau de plus en plus pourri du comte de Chambord qu'il s'agit d'amener aujourd'hui le comte de Paris.

L'Union et la Gazette de France, organes purement légitimistes, par conséquent tenus à certaines précautions de langage, se tiennent tranquilles, probablement pour n'être pas accusés plus tard par les pessimistes d'avoir fait manquer la chose; mais l'Univers qui, en sa qualité de clercal avant tout et par-dessus tout, traite le légitimisme au point de vue ultramontain, dit bien qu'il s'agit d'une amende honorable du prince issu de la révolution aux pieds du roi dépossédé par la révolution et l'attitude antérieure du comte de Chambord est pleinement conforme aux appréciations de l'Univers.

J'en reviens toujours là: on veut démontrer aux légitimistes fusionnistes que le comte de Chambord, ne voulant faire aucune concession et n'ayant lui tout seul aucune chance, doit céder la place au comte de Paris; en d'autres termes que, la monarchie n'étant pas possible avec le comte de Chambord, c'est avec le comte de Paris qu'il faut la faire si on la veut réellement. Il y a une autre solution, que M. Veuillot ne se gêne pas, dit-on, pour développer inter pocula: c'est la république cléricalle avec le pape pour président et elle aurait l'avantage de rallier les radicaux, car elle serait la république universelle.

Il y a un fond de sérieux dans cette boutade: il est certain que les ultramontains sont assez indifférents à la forme du gouvernement: ainsi l'un des chefs de la majorité aurait dit récemment: Nous vous ferons une république réactionnaire. Et je crois en effet que beaucoup parmi les vainqueurs du 24 mai aimeraient mieux garder la république pour être gardés par elle que jouer leur va-tout sur une monarchie problématique.

J'ajoute qu'une république réactionnaire et cléricalle ne m'épouvanterait guère: ce qui importe, c'est la république, car la vertu essentielle de cette forme de gouvernement, c'est qu'elle permet à la nation d'avoir toujours et effectivement le dernier mot. La monarchie peut être une impasse, si le monarque s'obstine à méconnaître les vœux du pays comme Charles X en 1830; avec la république, il y a toujours une issue à la disposition des électeurs, puisqu'ils désignent périodiquement les titulaires de tous les pouvoirs sans exception.

Je ne serais pas surpris que M. de Broglie et ses amis n'aient déjà pris leur parti de ce pis-aller; ce n'est pas pour rien, selon moi, qu'ils ont à tout hasard accepté la mise à l'ordre du jour des lois constitutionnelles dans le mois qui suivra la rentrée.

On a appris aujourd'hui une nouvelle prouesse du gouvernement de combat: c'est l'interdiction à l'industriel alsacien de franchir la frontière française; cette mesure est tellement étrange qu'on se demande à quelle manifestation criminelle le journal de Mulhouse a bien pu se livrer pour justifier cette proscription. En effet, beaucoup de journaux étrangers sont hostiles au gouvernement du 24 mai et ils disent sans ménagements; on les laisse passer cependant pour ne pas se donner le ridicule et l'odieux d'une douane de la pensée.

Pourquoi l'industriel alsacien a-t-il particulièrement semblé dangereux? C'est un journal qui, jusqu'ici, avait été de la nuance gauche républicaine, car il avait soutenu la candidature de M. de Rémusat: depuis le 24 mai il s'était montré assez vif contre le cabinet, mais il ne l'était pas plus, il l'était même moins que la plupart des feuilles radicales de province. Or, pour motiver

cette mesure d'exception, que l'empire s'ait pratiquée systématiquement, il aurait fallu que l'industriel alsacien dépassât la violence des polémiques des journaux français les plus colorés et les feuilles étrangères les plus déterminées. Or rien de pareil ne paraît avoir été et même avoir pu être invoqué.

J'ajoute que l'industriel méritait quelques ménagements: c'est le seul journal alsacien qui ait continué après l'annexion à se faire à un point de vue exclusivement français; il s'occupait des affaires françaises avec le même intérêt et le même détail qu'un journal fait en France, il était en un mot comme une représentation de notre esprit et de notre influence dans la patriotique cité de Mulhouse et, on peut le dire, dans toute l'Alsace. Il fallait donc, je le répète, beaucoup plus de bonnes raisons pour le frapper que pour frapper un journal français et je ne sache pas que des raisons existent.

C'est donc une faute, une grande faute et que nos provinces de l'Est, déjà assez maltraitées par les procédés du gouvernement au moment de l'évacuation, n'oublieront certainement pas.

Nancy, 5 août.

A 5 heures 1/2 la garnison arrive: la foule est immense et pleine d'enthousiasme; la tranquillité est parfaite.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

MATIN. — 7 HEURES.

Paris, 5 août, 8 h. 35 soir.

Paris-Journal se dit en mesure d'affirmer que le comte de Paris a été reçu dans la matinée par le comte de Chambord.

Bourse: très-peu d'affaires.

VARIÉTÉS

L'ASPERGILLUM LYDIANUM

Le caractère de Lydia, plein de délicatesse, de tendresse, n'avait toujours paru en désaccord avec l'existence qu'elle menait. Je ne pouvais me défendre de l'aimer, tout en déplorant ses erreurs. Je lui promis de ne pas l'abandonner, et je l'obligeai à descendre dans l'autre-pont, où elle s'établit sur un hamac. Le rempart sur la dunette, et je m'aperçus que la brise fraîchissait. Sébastien, qui se tenait près du gouvernail, vint au-devant de moi.

— La nuit sera meilleure que je n'osais l'espérer, me dit-il; le vent souffle du large. Cependant il faut attendre un peu. Mes matelots sont inquiets; voyez-les, penchés à l'avant. Si les drôles ne feraient quelque chose dans l'air, ils seraient à jouer en dépit de mon autorité.

— Ils croient à l'influence maligne de l'une de vos passagères; je les ai entendus....

— Pourquoi parlez-vous de cette femme, docteur? dit avec vivacité Sébastien, qui se signa; c'est un manque de prudence que de livrer son nom au vent. J'ai chez moi six belles onces d'or que je donnerais volontiers pour qu'elle n'eût jamais mis le pied à bord de l'Hirondelle. Du reste, j'ai fait vœu tout à l'heure d'en déposer trois sur l'autel de la Vierge, si nous arrivons sans accident.

— Vous avez cent fois traversé le golfe, dis-je à Sébastien, dont j'essayai de combattre la superstition; n'avez-vous jamais embarqué que des vertus de premier choix?

— Je ne sais rien; ce que je puis affirmer.... Tenez, ne parlons plus de cela, docteur.

— Nous boirons demain une orchata à la glace devant le môle de Vera-Cruz, repris-je en posant la main sur l'épaule du brave capitaine; je vous invite et vous reconnaîtrez votre erreur.

— Que Dieu vous entende, et surtout qu'il vous exauce! Je devrais veiller, mais je suis épuisé de fatigue, car j'ai pas dormi durant la descente du fleuve. Je vais me reposer un instant pour être debout lors du quart de minuit.

— Vous plait-il que je veuille à votre place? — Hum! il y va de votre peau comme de la mienne. Votre présence tiendra mes gens sur le qui-vive; j'accepte votre offre. Bonsoir, docteur! Réveillez-moi un peu avant minuit.

Et, s'étendant sur une balle de coton, Sébastien ne tarda guère à ronfler.

J'allai faire un tour dans ma cabine, afin de m'assurer que les tubes rouffant les aspergillum étaient bien à leur place.

Dona Esteva, son mari et leurs enfants occupaient la petite chambre que le capitaine leur avait abandonnée. Je ne partageais nullement les craintes superstitieuses des marins, néanmoins je crus prudent de ne point me séparer des tubes qui contenaient mes précieux mollusques; aussi les plaçai-je dans la poche de mon habit, que je boutonnai soigneusement. Tranquillisé par cette précaution, je revins m'asseoir sur la dunette, songeant à la stupefaction du docteur Neidman et aux applaudissements qui, avant trois mois, saluèrent la lecture de mon vingt-sixième mémoire. Non-seulement j'allais prouver que je ne m'étais pas trompé, que l'Aspergillum existait dans les eaux du Mexique; mais, juste motif d'orgueil, j'allais enrichir l'ordre des mollusques acéphales d'un individu qui, selon ma promesse, porterait le nom du petit Juan.

Les matelots s'étendirent un à un sur le pont. Le ciel était couvert. Le navire, dans sa marche rapide, traçait sur les flots noirs un sillage phosphorescent dont l'intensité me surprenait.

Quant à moi, je n'éprouvai d'autre sentiment qu'une vive pitié pour la pauvre fille si foiblement éprise du majordome Valérie, lequel, d'après ce qu'elle me raconta, avait chevaleresquement pris sa défense un jour qu'on l'insultait.

— Marche au nord et suis le vent! disait parons qui tenait le gouvernail.

La roue tournait avec bruit, les voiles se gonflaient, et, comme un cheval qui sent l'éperon, le petit navire s'élançait en avant avec une rapidité qui justifiait son nom.

Vers minuit, Sébastien se réveilla. Il courut à la proue, regarda longtemps l'horizon, et revint en secouant la tête.

— Monte jusqu'à la grande vergue, dit-il à un matelot, et reviens-moi, si tu vois un feu.

Puis il demanda cet objet de luxe qui, à bord des bâtiments côtiers mexicains, n'apparaît que dans les circonstances exceptionnelles, la boussole.

— On ouvrit la boîte.

— Vera-Cruz est là, dit don Sébastien en étendant le bras, lorsque l'aiguille fut fixée.

— Feu à l'ouest, cria le matelot éavoyé en vigne.

— Le reconnais-tu? — Il paraît et disparaît; c'est celui d'Ulloa.

— Bien, garçon; tu peux descendre. Vous n'avez pas changé la route, vous autres? — Non, capitaine.

— Allez vous reposer, docteur, me dit Sébastien en se frottant les mains; si vous le permettez, c'est un verre de cognac que je boirai de main à votre santé, cette liqueur de votre pays me rafraîchit plus que l'orchata.

Je me promenai un moment sur le pont, me demandant de quelle façon je m'accommoderais pour la nuit.

Si le ciel eût été étoilé, je me serais simplement étendu sur une balle de coton; mais la brise était fraîche, et je descendis dans la cabine.

Là, enveloppé de la couverture nationale mexicaine nommée sarape, je m'allongeai sur un fauteuil à bascule, que je plaçai dans le sens du roulis. Bercé par le mouvement, l'esprit alourdi par la tiède atmosphère qui règne toujours dans l'intérieur d'un navire, je fermai les yeux.

A demi assoupi, j'écoutais les voix désespérées du vent siffler autour des cordages, les vagues bouillonnantes heurter la proue de la goélette. Elle semblait alors s'arrêter, un silence solennel s'établissait; mais bientôt l'Hirondelle reprit son vol, et je la sentais glisser sur ces flots dont les profondeurs devaient cacher tant de zoophytes, de mollusques et même tant d'aspergillum inédits.

Une formidable secousse me réveilla; moi et mon fauteuil, nous étions renversés. Un second choc m'expliqua mon accident, le navire talonnait sur des récifs. Au-dessus de moi, des clameurs, des pas précipités.

— Debout! debout! criaient-ils en m'élançant vers la cabine de dona Esteva.

La jeune femme apparut chargée de la petite Lola, dont je m'emparai. Don Salustio sortit à son tour; il portait le petit Juan. Les chers enfants, réveillés à l'improvvisé, pleuraient. J'atteignis la dunette; là, je déposai mon fardeau pour courir au-devant de dona Esteva. Le jour partit. En moins de cinq minutes, nous étions établis près de la roue du gouvernail, ignorant encore quels dangers nous avions à redouter.

Inclinée sur le flanc, l'Hirondelle ne bougeait plus. La mer, sans être grosse, roulait de longues vagues dont le vent nous fouettait l'écumée au visage. Sébastien, la tête nue, d'une voix forte et brève, encourageait ses hommes, qui, perchés dans les agrès, amenaient les voiles flottantes. Une fausse route, un courant nous avait entraînés sur les récifs de marépoises qui bordent au loin l'île Verte.

Dona Esteva, agenouillée, ses enfants pressés contre elle, regardait la mer avec effroi. Un bruit sourd résonnait. Un coup d'épave rapide de don Salustio m'apprit qu'il avait aussi deviné la cause du malheur: nous nous entendions: la coque de l'Hirondelle s'était ouverte, et l'eau mugissante envahissait le petit navire.

Je vois encore le malheureux père debout, les narines dilatées, les bras étendus au-dessus de sa femme et de ses enfants pour les protéger. Lorsqu'une vague s'avancant écumante, don Salustio, les poings fermés, retenant son haleine, se baissait comme un chasseur à l'affût, prêt à lutter contre le terrible élément qui venait menacer les êtres sans lesquels il ne comprenait plus la vie.

(La suite à demain.)

LIBRAIRIE HACHETTE ET C° boulevard St-Germain, 79, Paris

Le Dictionnaire de la langue française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 franc.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 25^e fascicule, DEC à DEF, est en vente.

Le nombre des opérations de décreusage a été de...

Table with columns: POIDS, BALLATS, and various numerical data.

BOURSE DE PARIS - DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE DU 5 AOÛT. Table with columns for AU COMPTANT, TERME, and various financial instruments like 3 0/0, 4 1/2 0/0, etc.

CONDITIONS PUBLIQUES DES SOIES. Table listing various silk products (Orléans, Lyon, etc.) and their prices.

Table listing various commodities and their prices, including different types of flour and other goods.

BULLETIN COMMERCIAL. Les avis des récoltes sont peu satisfaisants et on estime déjà le déficit de 12 à 15 millions d'hectolitres...

prochain, 76 75 à 77; 4 derniers, 75 75 à 76; 4 mois de novembre, 74 75 à 76. Les huiles de colza se raffermissent...

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE du 5 août. PAR BOULEAU, ING. OPTICIEN. THE BAROMÈTRE, le 5 août, du ciel à 7 h. du m.

SPECTACLES DU 6 AOÛT. GRANDE MÉNAGERIE DES INDES DE E. PIANET. Cours du Midi, côté Rhône.

Les Magasins de Lingerie DE M^{lle} STORCK. SONT TRANSFÉRÉS. 8, place des Terreaux, 8.

ETABLISSEMENT POUR LES RENTIERS. VIE DE FAMILLE, PENSION ET LOGEMENTS. rue des Maisons-Neuves, 50, Villeurbanne.

L'AMI DE L'HOMME. Ce traité curieux et très-intéressant est le livre par excellence de la famille. (3^e édition.)

Etude de Me ANGLÈS, docteur en droit, avoué à Lyon, rue de Lyon, 22. devant le tribunal civil de Lyon, D'UN TERRAIN A BATIR.

Etude de Me MICOLIER, avoué à Lyon, rue de la Barre, 10, et de Me Mury, notaire à Saint-Genis-Laval (Rhône).

Etude de Me THILLAT, avoué à Lyon, place du Change, numéro 2. Suivant sentence d'adjudication tranchée par la chambre des créés du tribunal civil de Lyon.

En conséquence, les immeubles sus-décrits, et désignés seront vendus après accomplissement des formalités voulues par la loi...

Nota, s'adresser, pour les renseignements, à Me Micolier, avoué poursuivant; et pour voir le cahier des charges, à Me Mury, notaire à Saint-Genis-Laval, en l'étude duquel il est déposé.

Un rez-de-chaussée, faisant partie de la maison sise à Lyon, montée des Epies, numéro 13.

La vente des immeubles sus-décrits, et désignés, aura lieu le dimanche 13 août 1873, à 10 heures du matin, au tribunal civil de Lyon.

Un rez-de-chaussée, faisant partie de la maison sise à Lyon, montée des Epies, numéro 13.

Un rez-de-chaussée, faisant partie de la maison sise à Lyon, montée des Epies, numéro 13.

AVIS Aux fabricants de broses. A vendre 2 500 KILOS CHIENNET à un prix avantageux.

COMPAGNIE D'ÉCLAIRAGE PAR LE GAZ de la ville de Malaga. Messieurs les actionnaires sont prévenus qu'une assemblée générale aura lieu le lundi 13 août 1873.

MALADIES SECRÈTES. GUÉRISON CERTAINE, EN PEU DE JOURS. PAR LES DRAGÉES DE SAVONNÉ AU BAUME DE COPAÏU PUR.

SAXON GRAND HOTEL DES BAINS ET CASINO OUVERTS TOUTE L'ANNÉE. Eau bromo-iodurée très-renommée.

UN NÉGOCIANT en vins et spiritueux, à Paris, voulant donner une plus grande extension à son commerce.

BOURSE DE PARIS - Lundi 4 août (de midi à 3 1/2 h.). Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BOURSE DE LYON - Mardi 5 août (de 11 h. à midi 1/2). Table with columns for RENTES ET ACTIONS, OBLIGATIONS, and various financial instruments.

BULLETIN FINANCIER. Table with columns for OBLIGATIONS and various financial instruments, including Ville de Lyon, Crédit Lyonnais, etc.

Benoit Gouin